

PV des réunions publiques 2017

Bailleul, le 28 août 2017

<u>Demandes / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
<p>1. Rue Saint-Brice : vibrations ressenties dans les habitations lors du passage des bus et du gros charroi. Ces vibrations sont-elles dues à une vitesse excessive des véhicules lourds, à un problème de stabilité de la route et/ou à la présence des coussins berlinois ? Ne peut-on limiter la vitesse à 30 km/h ?</p> <p>Remarque : tenir compte de la longueur des bus articulés qui traversent Bailleul si l'option des chicanes est retenue.</p> <p>Remarque : prévoir également des aménagements aux priorités de droite.</p> <p>Remarque : n'y a-t-il pas eu malfaçon lors de la remise en état de la route (terrassements effectués anciennement pour des impétrants) ?</p>	<p>⇒ La traversée de Bailleul sera repensée en collaboration avec le SPW.</p> <p>⇒ Des essais de sol seront effectués et en fonction des résultats, des travaux seront réalisés</p>
<p>2. Rue Marcel Nottebaert : vitesse excessive et revêtement</p>	<p>⇒ Idem</p>

bryant.	
3. Rue Marcel Nottebaert : panneau de sortie d'agglomération manquant.	⇒ Sera réinstallé en octobre
4. Rue Rumez, carrière qui longe la voie ferrée jusqu'à la carrière « perdue » : entretien + dépôt clandestin.	⇒ L'enlèvement des dépôts a été opéré. Une enquête des services de police et de l'agent constatateur sera réalisée.
5. Bouches d'incendie : y a-t-il un cadastre des bouches d'incendie ? Celles-ci sont parfois cachées par les véhicules en stationnement.	⇒ Le cadastre est en cours de réalisation et une vérification de terrain est opérée en trois ans. Des potelets de signalisation seront par ailleurs posés près de chaque borne.
6. Place Abbé Renard : qu'en est-il de la restauration de l'orgue de l'église ? Sera-t-il déplacé (il en était question en raison des variations de températures constatées au sein de l'église, dommageables pour l'orgue) ?	⇒ Le dossier a été transmis au SPW. Cet orgue est classé au même titre que le bâti. Il fait donc l'objet d'une procédure spécifique et plus longue en vue, notamment, d'obtenir des subventions. Dans l'attente, le budget initialement prévu a été reporté sur la restauration de l'église d'Estaimbourg. Enfin, vu son statut de classement, l'orgue ne sera pas déplacé.
7. Rue des Victimes 14-18 : quid des travaux de la Maison de village ?	<i>Etat actuel</i> : Offres remises fin juin. Analyse des offres terminée. Le marché sera attribué à l'entreprise TRADECO suite à la décision du Collège. <i>Prochaines étapes</i> : Envoi du dossier complet à la tutelle ainsi qu'au pouvoir subsidiant. Dès que la tutelle et le pouvoir subsidiant marquent leur accord définitif et que la MB2 est approuvée, notification de l'attribution et démarrage du chantier.
8. Rue des Victimes 14-18 : Réfection des accotements	⇒ Sera réalisé
9. Entretien du village : le projet des éco-cantonniers sera-t-il renouvelé ?	⇒ Il est prévu de renouveler l'opération. Par ailleurs, si le budget le permet, la durée passera de 6 à 8 mois.

Estaimbourg, le 28 août 2017

Demandes / Remarques	Solutions
1. Autoroute A8 : multiplication des déchets. Des agriculteurs ont même déjà eu l'accès bloqué à leur champ à cause de ces déchets. Ainsi, comme le parc ferme sur le temps de midi, les gens qui s'y présentent à ce moment-là n'attendent pas et jette leurs déchets de façon sauvage. Ne serait-il pas possible de laisser le parc ouvert sur le temps de midi ?	⇒ Si on constate un dépôt sauvage, il faut en avvertir l'agent constatateur (Dominique Olejnik) qui transmet à la Police et qui peut mener son enquête (fouiller la poubelle pour voir si on ne retrouve pas des éléments permettant de relever l'identité de l'auteur). Si on observe le dépôt en direct, ne pas hésiter à relever la plaque et à en avvertir la police. ⇒ Concernant l'adaptation des horaires du parc, on peut difficilement empêcher les agents de prendre leur demi-heure de pause sur le temps de midi.
2. Ne serait-il pas possible de mettre à disposition des citoyens des conteneurs pour Eternit ou de prévoir un ramassage éventuel ?	⇒ Une demande sera introduite auprès d'IPALLE
3. Seul un passage est autorisé pour le dépôt de végétaux au parc à conteneur. Pour les remorques de briques, cela est limité à 5 par an. N'est-il pas envisageable de permettre plus de passage, même s'il faut payer ?	⇒ Un système payant existe déjà en cas de dépassement des quotas.
4. Prolifération des chats errants et des gens les nourrissent. Quelles solutions sont possibles pour limiter cette multiplication des chats ?	⇒ Pour le moment, un programme de stérilisation des chats est en cours en collaboration avec le Région Wallonne. Possibilité de contacter le responsable Environnement au 056/48.13.23
5. Rue des Pâquerettes : certains trottoirs de la cité sont endommagés et des dalles déchaussées, ce qui peut représenter un danger.	⇒ Un programme de réfection des trottoirs de l'entité est en cours. En novembre à Néchin, ensuite ce sera Estaimpuis puis Estaimbourg. Il est néanmoins possible de faire appel au

	service travaux pour procéder à des réparations ponctuelles.
6. Ecole : la soufflerie de l'école est bruyante, on l'entend fonctionner à l'extérieur même pendant les vacances.	⇒ On ne peut arrêter la soufflerie car le bâtiment étant hermétique, cela pourrait créer des problèmes d'humidité. Plusieurs solutions sont néanmoins avancées : mettre une minuterie, diminuer la soufflerie ou encore remplacer les commandes.
7. Ecole : quid des occultants promis pour les classes à l'étage ? Dans certaines classes des affiches ont été apposées mais pas dans toutes.	⇒ Un rappel sera fait à la direction de l'école et aux professeurs.
8. Rue de l'Avenir : certains « sens interdit » non respectés.	⇒ Le service roulage et l'agent de quartier seront mobilisés afin de constater les infractions.
9. Rue des Tanneurs : limitation de vitesse (50 km/h) non respectée.	⇒ Le Collège de police a décidé d'acquérir un radar mobile pour 2018. Concrètement, des boîtiers seront installés aux endroits où la vitesse pose problème et le radar sera installé dans ces boîtiers suivant un système de rotation. Un de ces boîtiers pourrait être installé à la rue des Tanneurs.
10. Rue de l'Avenir : vélo décoratif qui gêne le passage sur le trottoir.	⇒ L'agent de quartier est voir la personne concernée pour régulariser la situation.
11. Axe Néchin <-> Estaimbourg : faire réduire la vitesse en marquant notamment le passage du « 70 » au « 50 » et en plaçant des chicanes.	⇒ Une demande sera adressée au SPW car il s'agit d'une voirie régionale.
12. Rue Clovis Pouillet : stationnement illégal sur la piste cyclable.	⇒ La police interviendra pour verbaliser. D'autant que les voitures peuvent se garer sur la route.
13. Axe Estaimbourg vers Néchin : enlever le panneau « 70 » qui se trouve 20 mètres avant le panneau « Agglomération » car cela porte à confusion.	⇒ Le panneau a été déplacé.
14. Place de Bourgogne et rue de l'Avenir : tarmac à refaire (notamment devant « La Ferme du Château » et la « Cave de Bourgogne »).	⇒ Une réparation ponctuelle sera réalisée.

Néchin, le 29 août 2017

<u>Demands / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
1. Piste cyclable : stationnement illégal.	⇒ Il s'agit d'une route gérée par le SPW et un marquage au sol devait être effectué. Notons toutefois qu'un réaménagement sécurisant la piste cyclable est prévu dans le cadre de la restauration de la place du Sacré-Cœur, sur les rues Albert 1 ^{er} et de l'Ancienne Douane. Les rondes de police seront par ailleurs multipliées. Enfin, ne pas hésiter à faire le 101.
2. Utilisation de la route par les cyclistes : est-ce autorisé ?	<p>Ce que dit le Code de la route :</p> <ul style="list-style-type: none">- Lorsque la voie publique comporte une piste cyclable praticable, indiquée par le signal D7 ou D9, les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues classe A sont tenus de suivre cette piste cyclable, pour autant qu'elle soit signalée dans la direction qu'ils suivent. <p>Lorsque les cyclistes et les conducteurs de cyclomoteurs à deux roues sont tenus d'emprunter la piste cyclable, ils peuvent la quitter pour changer de direction, pour dépasser ou pour contourner un obstacle.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les cyclotouristes circulant en groupe de 15 participants au minimum à 50 au maximum ne sont pas tenus d'emprunter les pistes cyclables et peuvent rouler en permanence à deux de front sur la chaussée à condition de rester groupés.

	<p>- Les cyclistes circulant en groupe de 51 participants au minimum à 150 au maximum ne sont pas tenus d'emprunter les pistes cyclables et peuvent rouler en permanence à deux de front sur la chaussée à condition de rester groupés.</p> <p>Ils doivent être précédés et suivis, à une distance de 30 mètres environ, d'un véhicule automobile d'escorte.</p>
3. Rue de la Festingue : manque de visibilité quand on s'y engage depuis la rue du Moulin en raison, notamment, du stationnement illégal sur la piste cyclable (rem : absence de panneaux et/ou de marquage) et du non-respect de la distance de sécurité (5 mètres).	⇒ La Police a fait un rapport ; des potelets ont été installés.
4. Rue des Saules : idem.	⇒ Il y a des potelets sur 3 mètres.
5. Rue de la Festingue : miroir défectueux.	⇒ Remplacement des miroirs en cours sur tout le territoire de la commune.
6. Rue de la Festingue : marquage des passages piétons à refaire.	⇒ En cours.
7. Rue des Saules : déchets.	⇒ L'agent constatateur a été avisé.
8. Cul-de-sac de la rue du Moulin (parking) : déchets de cuisine + fermier qui déplace les déchets de son terrain sur l'accotement.	⇒ L'agent constatateur a été avisé.
9. Rue des Saules : arbres qui poussent dans le fossé + arbre (bouleau) à proximité des lignes électriques (entre les n°	⇒ Sera coupé

100 et 109, vers la ferme de Pecq).	
10. Rue des Combattants, rue de la Gongonne : lierre qui pousse sur un poteau électrique.	⇒ Sera coupé
11. Rue des Saules vers rue du Patronage : panneau sens interdit mal placé.	⇒ Panneau sera déplacé
12. Rue du Haut Pont : placer un éclairage public sur le poteau à hauteur de l'arrêt de bus (ferme Ducattillon)	⇒ Un courrier sera adressé à ORES
13. Quid de la dératisation ?	⇒ Le SPW intervient pour les rats musqués et la commune, ponctuellement, pour les rats des champs.
14. Rue du Haut Pont : parapets manquants (rieu du Pas à wasmes).	⇒ Sera fait.
15. Depuis Templeuve : panneau indicatif « Néchin » et d'agglomération manquants.	⇒ Un panneau sera installé.
16. Place du Sacré-Cœur : stationnement gênant lors des cérémonies et enterrements.	⇒ Un chantier va démarrer.
17. Rue de la Festingue : nuisances provoquées par le magasin de nuit + Martin's Bar.	⇒ La police interviendra
18. Cimetière : quid de l'entretien ? Enfants qui jettent des épis de maïs sur les tombes et tuiles cassées sur les murs.	⇒ Interventions de la police, du service travaux et de l'éducateur de rue seront demandées.
19. Rue de la Royère : bande de terre non praticable (entre le	⇒ Le service travaux interviendra.

hangar et la ferme).	
----------------------	--

Saint-Léger, le 30 août 2017

<u>Demands / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
1. Le fauchage tardif pose problème car les herbes poussent vers la rue. Par ailleurs, le fauchage n'est pas réalisé proprement ce qui donne une mauvaise image du village.	⇒ Un cahier des charges a été voté par le Conseil communal auquel les personnes en charge du fauchage doivent se conformer. Cela sera vérifié.
2. Invasion de rats, notamment au niveau du champ qui se situe vers la rue de Warcoing, numéro 54.	⇒ Du poison a été mis à cet endroit.
3. Carrefour des Alliés (rue du Château d'Eau et RN511) : problème de coordination des feux de signalisation.	⇒ Une intervention sera réalisée auprès du SPW afin de remédier à ce problème.
4. Rue de Warcoing : nettoyer le panneau indicatif « Saint-Léger ».	⇒ Il sera nettoyé.
5. Rue du Château d'Eau : absence de panneau d'entrée d'agglomération.	⇒ Un panneau sera installé.
6. Croisement rue du Château d'Eau et rue de Warcoing : panneau « priorité de droite » mal orienté.	⇒ Une solution a été trouvée.
7. Rue de Pecq (Ecole des Arts) : panneau de l'arrêt de bus peu visible et abribus en mauvais état.	⇒ La haie sera taillée.
8. Croisement rue de Lille et rue d'Evregnies : arbres débordent sur la route	⇒ La police ira signaler le problème au propriétaire.
9. Place des Templiers : parking sauvage et non-respect du marquage au sol.	⇒ Une note a déjà été faite à la police pour aller verbaliser.
10. Rue Royale (n° 5 et 7) : signalisation d'interdiction de stationner à remettre.	⇒ Cela sera fait.
11. Rue de l'Ancienne Passerelle (Espace Bien-Etre) : sortie	⇒ Un miroir pourra être installé.

de parking dangereuse notamment par manque de visibilité.	
12. Croisement rue du Château d'Eau et chemin de halage : les vélos doivent s'arrêter mais ne le font pas systématiquement.	⇒ Un marquage au sol sera réalisé afin de bien rappeler aux cyclistes de marquer l'arrêt.
13. Canal de l'Espierre, pont de Mauroy : eaux sales.	⇒ Le curage du Canal est en cours.
14. Rue de Warcoing, au niveau du Cadichon : faire ralentir la vitesse.	⇒ Une chicane pourrait être aménagée en accord avec le SPW. ⇒ Par ailleurs, le Collège de police a décidé d'acquérir un radar mobile pour 2018. Concrètement, des boîtiers seront installés aux endroits où la vitesse pose problème et le radar sera installé dans ces boîtiers suivant un système de rotation. Un de ces boîtiers pourrait être installé à la rue de Warcoing.
15. Croisement rue de Pecq et rue de Warcoing : nettoyer ou mettre un nouveau miroir (engagement vers la place des Templiers).	⇒ Ce panneau sera remplacé.
16. Rue de Lille, n° 1 à 9 : stationnement de voitures sur le passage piéton obligeant notamment les personnes à mobilité réduite à circuler sur la route (vu également les emplacements de parking).	⇒ La police sera sensibilisée à la situation et des sanctions pourront être appliquées.
17. Place des Templiers prioritaire : problème de visibilité en venant de Dottignies.	⇒ La police sera sensibilisée à la situation et des sanctions pourront être appliquées.

Estaimpuis, le 30 août 2017

<u>Demands / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
1. Rue des Tonneliers (au cul-de-sac) : des individus logent dans des camionnettes.	⇒ Ces individus ont déjà été contrôlés mais ils reviennent. Des contrôles seront effectués plus régulièrement.

2. Rue Jean Lefèvre : mettre des piquets pour empêcher le parking sur le trottoir en face du kiné.	⇒ La police ira constater les infractions
3. Rue du Puits de Pierre : dalles de trottoirs déchaussées et eau qui stagne en cas de pluie.	⇒ Les filets d'eau seront remplacés en octobre.
4. Rue du Stade : placer des poubelles publiques car les déchets se multiplient.	⇒ Un marché pour l'installation de 280 poubelles publiques a été attribué. Une de ces poubelles pourrait être installée à la rue du Stade.
5. Rue des Liserons : élaguer les arbres de l'Arboretum.	⇒ Cela sera fait.
6. Rue du Voisinage Codron : nids-de-poule à boucher et manque de lumière.	⇒ Pour les trous, il est prévu de les reboucher sous peu.
7. Rue du Château : procéder à un marquage au sol pour indiquer la continuité de la piste cyclable (les vélos peuvent rouler à contre-sens).	⇒ Cette proposition sera étudiée avec le SPW.
8. Rue Hermonpont, n° 7 et 10 : nids-de-poule.	⇒ Cela sera arrangé.
9. Chaussée de Dottignies : refaire les marques au sol délimitant les places de parking.	⇒ Une demande sera adressée au SPW car il s'agit d'une route régionale.
10. Rue des Résistants, n° 2 et 4 : un trou se forme à la jonction du nouveau revêtement et de l'ancien.	⇒ Cela sera arrangé.
11. Rue des Vicaires : entretien à réaliser. Eclairage absent au n° 4.	⇒ L'éco-cantonnier sera sollicité. ⇒ Le remplacement de l'éclairage est prévu avant la fin de l'année.
12. Complexe sportif : nuisances dues notamment aux rassemblements dans la tribune du terrain de foot.	⇒ Des passages seront réalisés par les services de police. Il ne faut par ailleurs pas hésiter à composer le « 101 » quand cela est constaté.
13. Rue de la Gare : vols dans les abris de jardin. Augmenter la fréquence des rondes de la police.	⇒ Cela sera signalé aux services de police.
14. Rue de l'Yser : plaque de rue à installer.	⇒ 180 plaques ont été commandées.

15. Entreprise SITA : nuisances olfactives (odeurs de poisson).	⇒ L'agent constatateur s'est déjà rendu sur place, il s'agit des épurations de Mouscron qui sont envoyées là pour être pesées.
16. Rue du Voisinage Codron : rappeler l'interdiction de stocker des palettes.	⇒ Les pompiers seront avisés.
17. Chaussée d'Herseaux : débordement des égouts lors des fortes pluies, l'eau se déversant notamment vers l'habitation n°5.	⇒ Une réunion est prévue le 8 septembre avec IPALLE, IEG et la Région pour étudier les solutions envisageables.

Evregnies, le 31 août 2017

<u>Demands / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
1. Site de Quevaucamps : nuisances sonores dues à la présence de motos.	⇒ Des contrôles seront effectués. Appeler le « 101 » en cas de nuisances.
2. Site de Quevaucamps : quid des terres retirées pour la construction du nouveau parking Famiflora ? Ecoulement de boue sur la piste cyclable.	⇒ Renseignements seront pris auprès du responsable du fonds.
3. RN 511 : arbres qui surplombent la piste cyclable (dans le contre-fossé).	⇒ Contact sera pris avec le SPW.
4. Sentier allant de la rue du Greffier à la rue du Quennelet : à entretenir.	⇒ Un budget a été débloqué pour l'entretien des sentiers.
5. Rue de la Couronne : nuisances sonores lors du passage des véhicules sur les coussins berlinois.	⇒ La traversée du village sera repensée.

6. Rue de la Couronne : vitesse excessive et difficulté pour rejoindre le centre d'Evregnies suite à l'augmentation du trafic vers le site de Quavaucamps.	⇒ Rem : les GPS invitent les automobilistes à prendre la rue de la Maison Rouge au lieu de remonter sur Estaimpuis.
7. Rue de la Couronne, section rond-point du Sabot vers le restaurant La Motte Brûlée : présence de déchets ; augmentation du trafic ; inondations.	⇒ L'agent constatateur sera averti, des caméras pourront être installées. Concernant les inondations, une réunion aura lieu le 8 septembre avec IPALLE, IEG et impétrants. Un courrier reprenant les conclusions de la réunion sera transmis aux riverains.
8. Rue de la Couronne vers la Chaussée d'Estaimpuis : manque de visibilité pour s'engager sur la Chaussée en raison de véhicules stationnés sur la pelouse.	⇒ La police ira effectuer des contrôles.
9. Rue de la Couronne, n° 47 : odeur pestilentielle venant du fossé mal entretenu (présence d'un poteau qui gêne le fauchage).	⇒ Le poteau sera déplacé.
10. Rue de la Couronne : rappeler aux entreprises du bâtiment de ne pas se garer sur la piste cyclable.	⇒ Fait (Travaux terminés).
11. Rue de la Couronne face à la chapelle : placer un miroir.	⇒ La demande sera analysée.
12. Ecole : vitesse excessive et manque de places de stationnement. Voitures ventouses et véhicules qui se garent à l'entrée des allées des habitations. Jets de mégots.	⇒ La police effectuera des contrôles.
13. Chaussée d'Herseaux : inondations (débordements d'égouts).	⇒ Une réunion aura lieu le 8 septembre avec IPALLE, IEG et impétrants. Un courrier reprenant les conclusions de la réunion sera transmis aux riverains.

14. Quid de la dératisation ?	⇒ Le SPW intervient pour les rats musqués et la commune, ponctuellement, pour les rats des champs.
15. Quid des chats errants ?	⇒ Pour le moment, un programme de stérilisation des chats est en cours en collaboration avec le Région Wallonne. Possibilité de contacter le responsable Environnement au 056/48.13.23
16. Cimetière : ne peut-on l'ouvrir plus souvent ?	⇒ Non, sinon problèmes de dégradations.
17. Quid du sentier reliant la rue de la Couronne et la rue de l'Ancienne Cure ? Il était question de la réhabiliter. Ce sentier offrirait un accès direct au centre du village et à l'école.	⇒ Un plan de réhabilitation des sentiers est en cours de réalisation.
18. Rue Pont Paquette : déjections canines.	⇒ L'agent constatateur sera sollicité.

Leers-Nord, le 1^{er} septembre 2017

<u>Demands / Remarques</u>	<u>Solutions</u>
1. Ruelle de la Planche : rassemblements et passages réguliers de plusieurs personnes/véhicules. Possibilité d'y placer une caméra ?	⇒ Cette proposition sera étudiée. La police procèdera à des passages plus fréquents. Ne pas hésiter à appeler le « 101 ».
2. Rue de la Frontière : rassemblements de jeunes et nuisances (notamment déchets).	⇒ La police effectuera des contrôles.

<p>3. Rue du Rieu, rue des Pinsons et Chemin Mitoyen : vitesse excessive.</p>	<p>⇒ Le Collège de police a décidé d'acquérir un radar mobile pour 2018. Concrètement, des boîtiers seront installés aux endroits où la vitesse pose problème et le radar sera installé dans ces boîtiers suivant un système de rotation. Ces boîtiers pourraient être installés dans les rues concernées.</p>
<p>4. Il ne faut pas uniquement cibler les rues « passantes » pour la vitesse mais également les endroits avec passages piétons.</p>	<p>⇒ La remarque sera prise en compte.</p>
<p>5. Rue de Berne : taxis régulièrement garés sur les passages piétons.</p>	<p>⇒ Le service roulage de Pecq sera contacté afin d'effectuer des contrôles réguliers.</p>
<p>6. Rue Nouvelle : dangerosité de la nouvelle place de stationnement matérialisée par un marquage au sol.</p>	<p>⇒ Le service travaux avait remarqué ce souci de sécurité et la place ne sera pas faite à cet endroit.</p>
<p>7. Rue des Pinsons : voiture blanche garée depuis des années près du virage, gênant le passage du bus.</p>	<p>⇒ Situation régularisée.</p>
<p>8. Rue des Pinsons : depuis la suppression de l'arrêt de bus, obligation de prendre le bus en face des Trieux. Or, à cet endroit : plaque de l'arrêt cachée par une haie, absence de trottoir et présence d'une place de parking sur l'arrêt de bus.</p>	<p>⇒ La situation sera analysée.</p>
<p>9. Incivilités (cigarettes, déjections canines...).</p>	<p>⇒ En cas d'incivilité, des sanctions administratives communales (SAC) peuvent être infligées. En cas de constat de ces incivilités, il faut prévenir l'agent constatateur de la commune qui peut appliquer ces SAC s'il parvient à identifier le ou les auteurs.</p> <p>⇒ Par ailleurs, un marché pour l'installation de 280 poubelles</p>

	publiques a été attribué.
10. Rue Arthur François : placer deux poubelles.	⇒ Cette proposition sera étudiée. Par ailleurs, une sensibilisation à la lutte contre les déchets pourra être réalisée à destination des élèves.
11. Cité : trottoirs endommagés et de réverbères défectueux.	⇒ Pour les trottoirs, prendre contact avec le service travaux qui peut réaliser des réparations ponctuelles. ⇒ Pour les réverbères, ceux-ci seront tous remplacés.
12. Sentier rue des Longs Trieux vers rue de la Royère (n°21 à l'Atlas) : impraticable par temps de pluie ; haie à tailler.	⇒ La situation sera analysée.
13. Rue des Salines, rue de la Festingue (virage chez Bruycke), impasse rue des Saules, rue Arthur François, rue du Rieu (1 ^{ere} maison à droite), rue de la Fournette, chemin entre la rue de la Frontière et la rue des Longs Trieux : non-respect de la législation en matière de taille de haie et de hauteur maximale, ce qui rend la circulation dangereuse.	⇒ L'agent constatateur interviendra.
14. Rue du Cornet, n° 72 : déchets à l'arrêt de bus.	⇒ Une poubelle pourrait y être installée.
15. Rue du Cornet, n°72 : égouts encombrés (déchets, feuilles d'arbre,...).	⇒ L'éco-cantonnier sera sensibilisé à la situation. Par ailleurs, un nettoyage des égouts est prévu courant novembre 2017.
16. Rue du Cornet : manque de places de stationnement pour les riverains (le bus doit d'ailleurs parfois s'arrêter sur la route).	⇒ Cette rue sera réaménagée et dans ce cadre, il sera tenu compte du manque de place de stationnement.